

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent GOMEZ - Jean-Pierre BERTRAND représenté par René CAMPIONI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Patrick BORE représenté par Henri MATTEI - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Gérard CHENOZ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Alain CROCE représenté par Joël DUTTO - Eric DI MECO représenté par Paul HUBAC - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gérard GRAUGNARD représenté par Antoine LORENZI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Catherine JALINOT représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Mourad KAHOUl représenté par Claude DAUMERGUE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par René MALLEVILLE - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Jean-François DENIS - Michel LO IACONO représenté par Jean BRUNEL - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Martine MATTEI représentée par Marc POGGIALE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Pierre SEMERIVA - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Benoît PAYAN représenté par Clément YANA - Claude PICCIRILLO représenté par Eugène CASELLI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Claude TORNOR représenté par Eric LEOTARD - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Philippe CAMILLIERI - Jean-Marc CORTEGGIANI - Martine GOELZER - Gérard GUISSANI - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DDIP 010-206/13/CC

■ Attribution d'une subvention au Pôle de Compétitivité Mer Paca.

DPEATSV 13/9437/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement par l'économie de la connaissance, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, outre son soutien au fonctionnement des pôles de compétitivité, participe au financement des projets de recherche et développement sur son territoire en abondant au Fond Unique Interministériel.

Le pôle Mer PACA à vocation mondiale (pôle bi régional PACA/Bretagne) est porté par l'association Toulon Var Technopôle (TVT) qui assure « l'ingénierie, l'animation et la gouvernance du Pôle Mer PACA ».

Avec 19 500 emplois directs, 2 200 emplois en R&D et dans la recherche publique, 200 millions d'euros de dépenses R&D par les entreprises, 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 135 industriels porteurs du projet, 80 laboratoires et organismes de formations, l'enjeu économique majeur du pôle MER est de créer 3 000 emplois directs et de pérenniser 5 000 emplois et 200 millions d'euros d'investissement.

Marseille Provence Métropole est très impliquée dans ce pôle de par les compétences académiques (Centre d'Océanologie de Marseille, Ecole Centrale Marseille, INPP, IRPHE, Laboratoire de Mécanique et d'Acoustique...) et industrielles (Cybernetix, Comex, Moteurs Baudouin, Contrôle Mesure Régulation, le Port Autonome de Marseille...) reconnues sur l'Aire Métropolitaine Marseillaise et notamment sur Marseille et La Ciotat.

Les thématiques du pôle Mer PACA sont les suivantes :

- sécurité et sûreté maritimes : surveillance et contrôle des approches maritimes, sécurité des installations sensibles (ports, plate forme offshore...),
- naval et nautisme : e-maintenance, modélisation et suivi dynamique de l'état des navires, amélioration de la productivité par le développement de robots intelligents,
- ressources énergétiques marines : exploitation pétrolière offshore, robots d'intervention sous-marins, exploitation de l'énergie des courants marins, des vagues, des marées et du vent,
- ressources biologiques marines : nouvelles molécules issues de la biodiversité marine, valorisation des produits de la pêche, repeuplement, pêche et développement durable,
- environnement et aménagement du littoral : surveillance et modélisation de l'environnement marin et côtier, aménagement du littoral, infrastructure côtière respectant l'environnement.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Le pôle représente aujourd'hui :

- 344 membres dont 267 sont en Paca et dont 75 sur Marseille Provence Métropole
- Sur 75 membres sur Marseille Provence Métropole : 49 sont des entreprises
- 150 projets financés ce qui représente un budget total engagé de 386 millions d'euros dont 161 millions d'euros de financements publics obtenus.

En 2012, les éléments marquant du bilan ont été les suivants :

- 24 nouvelles adhésions
- l'implication dans 3 grands salons en lien avec les thématiques du pôle et des salons de plus petite envergure
- l'implication dans la convention d'affaires SYRREN (Super Yacht Repair & Refit Network) dont MPM est partenaire
- la participation au développement de l'interpôle Solutions Durables pour Villes Côtières
- l'implication dans les programmes fédérateurs définis par le pôle dont le programme Navires du Futur et Ports du Futur
- l'extension territoriale sur Languedoc Roussillon et Corse

Les objectifs du pôle pour 2013 outre l'aide au montage de projets de R&D sont de :

- rédiger la feuille de route stratégique 3.0 en vue de la signature des prochains contrats de performance en juin 2013
- renforcer l'ancrage dans le tissu économique et institutionnel dans les régions PACA, Languedoc Roussillon et Corse
- animer les 10 programmes fédérateurs du pôle
- développement de partenariats stratégiques avec d'autres pôles de compétitivité ou Prides
- s'impliquer dans les différents projets d'investissements d'avenir
- développer l'interpôle Solutions Durables pour Villes Côtières
- développer l'action et la visibilité internationale du pôle
- participer à de grands événementiels / salons internationaux
- aider les membres aux actions de grand export

En 2012, dans le cadre de sa stratégie de développement économique, Marseille Provence Métropole a voté un soutien financier à un projet de Recherche et Développement du pôle Mer qui implique une entreprise de son territoire :

- Projet Alterego : Développement d'une solution technologique permettant d'optimiser le processus de construction et de maintenance industrielle appliquée à la filière navale (grande plaisance, marine marchande et marine militaire)

Entreprise soutenue : Antalios (Gemenos) financée à hauteur de 80 000 euros.

Le budget prévisionnel de TVT pour le développement du Pôle Mer PACA pour 2013 s'élève à 2 672 757,51 euros.

Dépenses (en euros)		Recettes (en euros)	
Sous traitance générale	308 293,47	Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole	30 000,00
Divers	9 000,00	Union Européenne	147 208,51
Salons, Manifestations	117 429,00	Europe Ferder Région Paca	110 000,00
Personnel extérieur	349 000,00	Région PACA Animation Prides	180 000,00
Communication	105 098,00	Région PACA Opération	168 207,00
Réceptions	21 977,50	Etat	492 000,00
Déplacements	130 829,00	Toulon Provence Méditerranée	200 000,00
Consultants	229 160,00	Nice Côte d'Azur	20 000,00
Salaires	572 188,71	Ville de Marseille	25 000,00
Charges	365 825,57	Conseil Général des Bouches du Rhône 13	10 000,00
Charges réparties	238 656,27	Conseil Général des Alpes Maritime 06	15 000,00

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Contributions	225 300,00	Conseil Général du Var 83	200 000,00
		Facturations opérations	186 042,00
		Cotisations	250 000,00
		Mise à disposition	209 000,00
		Succes Fee	200 000,00
		Agence Eau	5 000,00
		Bénévolat	225 300,00
Total	2 672 757,51	Total	2 672 757,51

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement du pôle de compétitivité Mer PACA.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 30 000 euros au pôle de compétitivité Mer PACA.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 - Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux Technopôles et Agglomération numérique,
Université, Recherche

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Jérôme ORGEAS

Eric DIARD

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DDIP 010-206/13/CC

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013